



Participation & Intéressement A Egalité POUR TOUS !

Notre accord d'entreprise concernant la Participation et l'Intéressement arrive à son terme. Comme tous les 3 ans, le sujet revient à l'ordre du jour. La première réunion a eu lieu le 2 avril, la prochaine se déroulera le 11 avril.

Pour la CGT, il est important de revenir à certains fondamentaux tel que voulu par son créateur, Marcel Dassault, et retrouver ainsi un meilleur équilibre.

Un peu d'histoire :

- 1970 : Accord dérogatoire pour Dassault Aviation pour la répartition des 3 tiers du bénéfice net : 1/3 pour les salariés, 1/3 pour les actionnaires et 1/3 pour l'entreprise.
- 1986 : Création de l'intéressement chez Dassault Aviation.
- 2012 : Prétextant la hausse du *forfait social* (nouvel impôt), la Direction générale dénonce l'Accord de Participation et fait payer aux seuls salariés l'augmentation de 12% du *forfait social* en faisant passer la part des salariés de 33,3 % du bénéfice net à 27,5 %, ceci afin de ne pas impacter la part revenant aux actionnaires !

Propositions CGT pour cette renégociation de notre accord *Participation*

- Revenir à une Participation aux 3 tiers tels que prévu par l'accord de 1970
- Augmentation du plafond de l'intéressement, à 26 millions € au lieu des 20 millions € et part fixe à 1200 € contre 900 € actuels.

Mais aussi :

- Une meilleure répartition du bénéfice, fruit du travail de tous, à travers une Participation + Intéressement égale pour tous !

En effet, la répartition actuelle est calculée en fonction du salaire, ce qui accentue les inégalités de traitement entre les salariés : plus le salaire d'un salarié est bas plus sa participation est basse !

Le salaire est fonction des diplômes de l'éducation nationale, des qualifications, des classifications et des compétences, c'est vrai...

...Mais le bénéfice est le fruit du travail de tous !

Relier le calcul de la Participation + Intéressement au salaire de chacun n'a aucun sens, si ce n'est de creuser encore des inégalités.

Petit calcul...

Voici un extrait du bilan social société de 2017 et la simulation d'une Participation + Intéressement égale pour tous :

Bilan social 2017 Dassault Aviation

2. Rémunérations et charges accessoires

2.5	Participation financière et intéressement	Cadres indices ≥ 100	Cadres indices < 100	Cadres coefficientés	Techniciens Agents de maîtrise	Employés	ATA	CA PF TA	Autres catégories	Moyenne
2.5.2	Participation : montant moyen par salarié bénéficiaire									
	2015	10 980	6 489	7 065	5 235	4 837	5 643	4 365	1 385	7 722
	2016	9 710	5 846	5 196	4 706	4 298	4 938	4 052	1 414	6 949
	2017	12 127	7 284	6 968	5 880	5 459	6 082	5 033	1 587	8 771
2.5.5	Intéressement : montant moyen par salarié bénéficiaire									
	2015	2 986	2 065	2 216	1 844	1 744	1 939	1 644	774	2 326
	2016	2 931	2 071	1 973	1 853	1 730	1 874	1 716	889	2 322
	2017	2 982	2 095	1 964	1 871	1 780	1 887	1 725	808	2 373

Simulation 2017 11 144 11 144 11 144 11 144 11 144 11 144 11 144 11 144 11 144

- Pour l'exercice **2017**, nous aurions tous eu une participation + intéressement de **11 144€**.
- Pour l'exercice **2018**, nous aurions tous eu une participation + intéressement avoisinant les **16 000€**.

Cette répartition bénéficierait à 70% de l'effectif (l'ensemble des non cadres et 30% de cadres).

**Notre revendication CGT est claire:
La même participation pour tous les salariés
C'est une question de justice sociale !**

